



Août 2021

Inform. Mobiliser pour résister. Revendiquer et reconquérir

DISPOSITIF EXPÉRIMENTAL: RHEBOND

L'objectif de ce nouveau dispositif expérimental dénommé «RHebond », présenté au Comité Technique Ministériel (CTM) en juillet, est d'accompagner les agents du ministère qui envisagent de créer ou reprendre une entreprise ou une activité indépendante.



Une ligne téléphonique et adresse mail sont créées pour faciliter les échanges avec les agents. Ils seront accompagnés dans la construction de leur parcours grâce à des entretiens

individuels et même des sessions collectives.

Une cellule au sein du Secrétariat Général composée de deux agents sera dédiée à cette mission.

FO Finances s'est étonnée, pour ne pas dire plus, de la création de ce dispositif même à titre expérimental.

La question que nous pouvons légitimement nous poser est : Pourquoi des agents auraient l'envie de quitter notre ministère pour la sphère privée ?

Nous savions notre ministère peu soucieux de garder ses agents, les milliers de suppressions d'emplois en témoignent, mais de là à se mettre en capacité de les aider à démissionner pour aller exercer dans le secteur privé, un nouveau pas est franchi !

FO Finances aurait préféré qu'une politique de formation ambitieuse pour les agents du ministère soit présentée à ce CTM, plutôt qu'un dispositif au service du MEDEF et de la CGEPME.

PRÉSENTATION DE LA CHARTE DE DÉONTOLOGIE « ACHATS »

A la suite de la diffusion du Guide de l'achat public «*Maîtriser le risque de corruption dans le cycle de l'achat public*», le ministère a souhaité se doter d'une charte de déontologie spécifique aux achats qui a un double objectif :

- Sensibiliser les personnels affectés sur ces emplois sur la probité et les risques juridiques auxquels ils sont exposés (pour mieux les prévenir) ;
- Fournir à ces personnels les outils et informations permettant de les protéger dans l'exercice de leurs fonctions.

Un « passeport achat » sera remis aux agents comprenant, outre la signature de la charte, un questionnaire d'auto-évaluation accessible au sein de l'espace personnel IGPE, qui permettra de vérifier la bonne appropriation des principes et usages dans le cadre de cet emploi.

Le ministère précise qu'il ne s'agit pas d'une action de

formation et encore moins d'une démarche certifiante, mais par contre ce passeport symbolique pourrait être un atout pour une mobilité ou une demande de formation complémentaire.

LES TAUX DE PROMOTIONS 2022 : PEU D'AMBICTION

[L'arrêté fixant les taux de promotions dans les corps du ministère pour l'année 2021 est paru.](#)



FO Finances a souhaité dès ce CTM, savoir si le Secrétariat Général envisage l'organisation d'une concertation pour préparer l'arrêté à paraître l'an prochain ou si, comme pour

cette année, sa publication au Journal Officiel aura lieu sans concertation préalable après une annonce ministérielle quelques jours en amont.

La présidente de séance répond qu'un échange sera organisé et rappelle « l'effort » pour l'année 2021, avec la progression de 1 point du taux de promotions pour certains grades de catégorie B et C, en précisant que le ministère a saisi la DGAFP pour a minima maintenir les taux en 2022.

Bien faible ambition !

L'INDEMNITÉ MENSUELLE DE TECHNICITÉ

Saisi par courrier par **FO Finances** sur une modification de l'article 126 de la loi de finances de manière à permettre le versement du complément de retraite de l'IMT aux agents qui ne sont plus en activité dans le ministère au moment de leur départ à la retraite, le Ministre a demandé une étude d'impact de cette modification pour aboutir au dépôt d'un amendement dans la prochaine loi de finances.

FO Finances a souhaité savoir où en sont les travaux de l'étude d'impact et la volonté ministérielle d'inscrire cet amendement dès septembre dans le PLF 2022.

La DGAFP a été saisie en mai dernier, suite au courrier du ministre et une réponse devrait être apportée dans les prochaines semaines.

Vous appréciez nos
in**FO**rmations ?
Pourquoi ne pas
nous rejoindre ?

